

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	17
En exercice :	17
Présents :	16
Excusée:	1
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil dix-sept le dix novembre à dix-neuf heures trente minutes.
Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par
Le Maire M.BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de M. **BERGER Charles, Le Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2017.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusée: Mme MARCHANT Nathalie

Mme RAPAUT Christine a été élue Secrétaire de Séance.

Objet : Numérisation des actes d'état civil de SAINT- BOIS et d'ARBIGNIEU

M. Le Maire informe qu'un devis a été demandé pour la numérisation des actes civils de la Commune à l'entreprise ARCHIVES MULTIMEDIA dans la Commune du HAUT VALROMEY Environ 1700 pages des documents seront numérisés sur place aux Mairies Déléguées, une fois numérisés les documents sont intégrés à un logiciel de consultation, qui permet par année et par type d'acte. Cette phase est réalisée par « ARCHIVE MULTIMEDIAT », ce logiciel permet l'ajout de mentions marginales sur les images de l'acte.

La numérisation / indexation coûte 0.90€HT/vue soit un total estimé 1530€HT, l'installation du logiciel sur un poste de la Mairie et la formation du personnel 230€HT. Le prix de la licence du logiciel (y compris maintenance) est de 160€HT par an. L'acceptation de cette offre vaut contrat de licence et de maintenance pour 3ans.

Grâce à la numérisation, nous pourrons, depuis la Mairie d'ARBIGNIEU, répondre aux habitants de SAINT- BOIS sur des demandes d'état civil et nous permettra de rechercher des actes sans risquer de détruire les recueils.

Ce travail est traité en investissement avec récupération de la TVA.

M. Le Maire propose de délibérer dans le sens d'effectuer cette opération et met cette délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité des présents.

Dit que la présente délibération sera transmise à Mme La Sous-Préfète de BELLEY.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
BERGER Charles.



Accusé de réception en préfecture
001-200053668-20171110-D20171105-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017